



Ville de Genève

Conseil municipal

Genève, le 20 mai 1999

**Le Conseil municipal est convoqué  
en séances ordinaires pour le**

**mercredi 2 juin 1999  
à 17 h et 20 h 30**

Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville,  
avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 14 avril 1999, validant les élections des Conseils municipaux.
2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 22 avril 1999, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif relative à la composition de son bureau ainsi qu'à la répartition des services de l'administration entre ses membres.
4. Appel nominal des conseillers municipaux.
5. Allocution de la doyenne d'âge.
6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains de la doyenne d'âge.
7. Prestation de serment de la doyenne d'âge.
8. Election du président, qui entre immédiatement en charge.
9. Allocution du président élu.
10. Election:
  - a) du premier vice-président;
  - b) du deuxième vice-président;
  - c) des quatre secrétaires.
11. Communication du Conseil administratif.  
Discours de législature.
12. Communications du bureau du Conseil municipal.
13. Fixation des jours et des heures des séances.

**ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION**

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 131, lettre B).
15. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (Statuts de la fondation, art.8) (RCM, art. 131, lettre B).
16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).
18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).
19. Election de 2 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (Statuts de la société, art. 19) (RCM, art. 131, lettre B).
20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 131, lettre B).
21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).
22. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B).
23. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art.8) (RCM, art. 131, lettre B).

*(Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les conseils d'administration susmentionnés doivent être domiciliés en ville de Genève.)*

#### **ELECTIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AD HOC (RCM, art. 121 et 124)**

24. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.
25. Election de 15 membres de la commission des beaux-arts.
26. Election de 15 membres de la commission des finances.
27. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication.
28. Election de 15 membres de la commission du logement.
29. Election de 15 membres de la commission des naturalisations.
30. Election de 15 membres de la commission des pétitions.
31. Election de 15 membres de la commission du règlement.
32. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse.
33. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité.
34. Election de 15 membres de la commission des travaux.
35. Election de 15 membres de la commission ad hoc Saint-Gervais.
36. Election de 15 membres de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville.